

COMITE D'ENTREPRISE

Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 14 février 2019

I Fonctionnement du Comité d'Entreprise

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion plénière du 19 octobre 2018
- 2) Prochaines réunions de la Commission Égalité Professionnelle Femmes/Hommes (3 mai 2019) et de la Commission Emploi Formation (6 mars 2019)
- 3) Désignation du représentant du Comité d'Entreprise à l'AG du 26 avril 2019

II Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, nouvelles affectations, congés légaux (pour convenance personnelle, sabbatique, pour création d'entreprise, parental, etc...), tous les éloignés de l'entreprise
- 2) Taxe d'apprentissage
- 3) Présentation du Bilan Social 2018
- 4) Point sur le recrutement des auxiliaires d'été
- 5) Liste des agences en écart de plus de 5 % de l'effectif au regard de la part variable
- 6) Situation de l'emploi en octobre 2018 et intérimaires
- 7) Utilisation des congés 2019 sur la 1^{ère} semaine de 2020

III Economie

- 1) Tendances et autres informations économiques : point sur les résultats au 31 décembre 2018 BDD et BDR
- 2) Souscription supplémentaire de parts sociales et compte support
- 3) Critères de regroupement des agences lors des challenges
- 4) Hot Line informatique : gains ?
- 5) Mesures envisagées pour le développement des équipements et des technologies
- 6) Utilisation de clés USB à usage professionnel
- 7) Fermeture du Crédit Foncier de France et accueil de nouveaux collègues
- 8) Avis sur le projet « Banco 2020 » : analyse détaillée par agence (questions jointes)
- 9) Modification d'organigramme de la DSC
- 10) Part variable BDD 2019
- 11) Evolution: Marché des Pros et Prescription

Questions sur le projet Banco 2020

Questions globales

- 1) Fournir le nombre de relations par métier et par agence.
- 2) Quid des ETP ?
- 3) À quel niveau de classification et quel emploi seront nommés les inévitables CDD ?
- 4) Comment passe-t-on des anciens portefeuilles aux nouveaux ? Quelle est l'estimation du nombre de clients qui vont sortir définitivement des portefeuilles, et de ceux qui vont sortir provisoirement ? Quelle est la nouvelle taille des portefeuilles pour les sites qui perdent leur CC et/ou AC ?
- 5) Comment ont été choisies les agences à déployer en 2019 et celles à déployer en 2020 ?
- 6) Fournir les effectifs existants pour les sites modifiés en 2020.
- 7) Pourquoi certaines agences à 3 ETP n'ont-elles pas de DA ?
- 8) Comment sont envisagés les mouvements de postes dans chaque Secteur, vague par vague ?
- 9) Démontrer la cohérence des objectifs par rapport aux nouveaux portefeuilles.

Questions de détail pour les 5 vagues de 2019

- 1) Fournir le détail de l'effectif cible de MBL.
- 2) À Varennes sur Allier, il y a un DA actuellement. Pourquoi n'est-il pas mentionné ?
- 3) Comment s'opère le glissement de GC à GCP à : Brive Bordeaux, Tulle République, Le Vigen Boisseuil, Saint-Léonard de Noblat, Limoges Carnot, Limoges Isly, Croix-Neyrat, Montferrand, Riom, Issoire, Saint-Yorre, Brioude, Langeac ?
- 4) Comment s'opère le glissement d'AC à GC à Brive Paris, Allasac, Nexon, Saint-Yrieix la Perche, Le Palais sur Vienne, Croix-Neyrat, Aubière Sud, Carrefour Issoire ?
- 5) L'agence de Dunières est-elle vraiment à 1 personne actuellement ?
- 6) Pourquoi a-t-on un décompte en 0,5 pour Saugues et Langeac ?